

28 MAI 2007

46888

SEPIMO
Société Anonyme au capital de 2.000.000 EUROS
Siège Social : 31 Rue François 1^{er} – 75008 PARIS N° DE DÉPÔT
R.C.S PARIS B 632 003 638

000

632363

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 AVRIL 2007

L'an deux mil sept,
Le jeudi 26 avril,
A dix huit heures,

Les Actionnaires de la Société SEPIMO, Société Anonyme au capital de 2.000.000 Euros, divisé en 3 125 actions de 640 Euros nominal chacune, dont le siège social est 31, rue François 1^{er} – 75008 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration par lettre adressée à chacun d'entre eux.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Monsieur Alain JESEL, Président du Conseil d'Administration absent est excusé, Monsieur Jean-Claude LOUBEYRE est appelé aux fonctions de Président de séance.

Monsieur Jean-Claude LOUBEYRE présent est appelé aux fonctions de scrutateur.

Madame Josette RONDINI est désignée comme secrétaire.

Le bureau ainsi constitué arrête la feuille de présence et le Président de séance constate à la vue de celle-ci, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés représentent 3.125 voix sur 3.125 voix soit plus du quart du capital social.

Actionnaires présents

- Madame Muriel GONNET 520 voix
- Monsieur Jean-Claude LOUBEYRE 519 voix

Actionnaires représentés

- Monsieur Alain JESEL 1.564 voix
- Monsieur Jean-Marc CAMUGLI 519 voix
- Madame Daniel MAHOT 1 voix
- Monsieur Christian COME 1 voix
- Monsieur Olivier LAFFAILLE 1 voix

Le Président de séance déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut donc valablement délibérer.

44

JR

Le Président de séance rappelle que les résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires devront, pour être adoptées, être prises à la majorité des votes exprimés.

Le Cabinet DELOITTE et Associés est représenté par Madame Patricia FER, Monsieur Philippe BESSE , dûment convoqués sont excusés.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport du Conseil d'Administration,
- Les rapports des commissaires aux comptes,
- Le texte des résolutions soumises à l'assemblée,
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2006,
- Une copie de la lettre de convocation adressée à tous les actionnaires et aux Commissaires aux Comptes,
- Un exemplaire des statuts.

Le Président de séance rappelle les modalités de convocation à l'assemblée. Il déclare que les documents et renseignements sociaux requis par la loi ont été remis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux.

Il rappelle l'ordre du jour :

- Rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 225-38 du code de Commerce,
- Approbation des conventions visées aux articles 225-38 du code de Commerce,
- Approbation des comptes sociaux et des rapports,
- Quitus aux administrateurs,
- Renouvellement du mandat de trois Administrateurs
- Affectation du résultat,
- Jetons de présence,
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes titulaires et des Commissaires aux Comptes suppléants,
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président de séance fait procéder à la lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi qu'à celle des rapports des commissaires aux comptes.

Le débat étant ouvert, et après échange de vues, il est mis successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les

Handwritten signatures in black ink, including a stylized 'M', a '4', and a signature that appears to be 'JJA'.

comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui sont mentionnées dans les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes.

Elle approuve le bilan, après amortissements et provisions, présentant un total de 5.026.954,89 €.

En conséquence, elle donne quitus aux Administrateurs de leur gestion de l'exercice 2006.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve le bénéfice de l'exercice, tel qu'il ressort du compte de résultat à la somme de 621.209,31 €.

Compte tenu du report à nouveau antérieur de 325.560,94 €, du bénéfice de l'exercice de 621.209,31 € le nouveau bénéfice distribuable est de 946.770,25 €.

L'Assemblée Générale décide d'affecter ce bénéfice distribuable comme suit :

- Dotation à la réserve légale 32.000,00 €
- Dotation à la réserve facultative 38 120,00 €
- Distribution d'un dividende de 88,00 € par action soit 275.000,00 € qui sera mis en paiement le 27 avril 2007
- Au report à nouveau pour € 276.089,31, ce dernier s'établit alors à 601.650,25 €.

Le dividende bénéficie d'un abattement de 40 % pour le calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

EXERCICE	Nombre d'actions	Dividende Versé à chaque Actionnaire	Avoir fiscal	Masse Distribuée
2003	3125	48,00	24,00	150.000,00
2004	3125	88,00	24,00	275.000,00
2005	3125	88,00		275.000,00

Cette résolution , mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration fixe à 4.578,00 € le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration pour l'exercice 2006.

Cette résolution , mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne quitus plein et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2006.

Cette résolution , mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions visées aux articles 225-38 du Code de Commerce, prend acte de l'absence de convention de cette nature.

Cette résolution , mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale reconduit dans ses fonctions d'Administrateur, pour une durée de six années qui prendra fin en 2013, à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, Monsieur Jean-Marc CAMUGLI demeurant 35 rue du Docteur Magnan – 92150 SURESNES.

Cette résolution , mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale reconduit dans ses fonctions d'Administrateur, pour une durée de six années qui prendra fin en 2013, à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, Monsieur Jean-Claude LOUBEYRE, demeurant 1 rue des Andains – 91540 MENNECY.

Cette résolution , mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale reconduit dans ses fonctions d'Administrateur, pour une durée de six années qui prendra fin en 2013, à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, Monsieur Christian COME, demeurant 44 rue de l'Ormeteau – 91790 BOISSY SOUS ST ION.

Cette résolution , mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

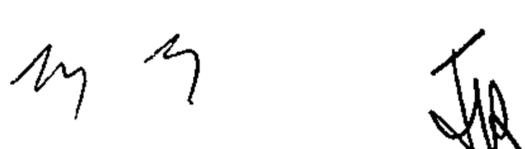
NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, nomme, pour une durée de six exercices, en qualité de Commissaires aux Comptes titulaire :

Monsieur Alain ROUSSEAU
3 rue des Ecoles - 92210 ST CLOUD

En remplacement du Cabinet DELOITTE & Associés et de Monsieur Philippe BESSE dont les mandats sont arrivés à échéance qui ne sont pas renouvelés dans leur fonction.

Cette résolution , mise aux voix, est adoptée à l'unanimité



DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, nomme, pour une durée de six exercices, en qualité de Commissaires aux Comptes suppléant :

Le Cabinet ROUSSEAU CONSULTING
3 rue des Ecoles - 92210 ST CLOUD

En remplacement de Monsieur Hervé POULIQUEN et de Monsieur Jacques CALTOT qui ne sont pas renouvelés dans leur fonction.

Cette résolution , mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

ONZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente réunion, à l'effet de pourvoir à toutes les formalités légales.

Cette résolution , mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Le Président de séance
Jean-Claude LOUBEYRE



Le Scrutateur
Jean-Claude LOUBEYRE



Le Secrétaire
Madame Josette RONDINI

